

OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX INTERCOM

Association loi 1901
Siège social : 4 Place Gauquelin Despallières
14400 BAYEUX
SIRENE 439 170 317

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association OFFICE DE TOURISME DE BAYEUX INTERCOM,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DU TOURISME DE BAYEUX INTERCOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note intitulée « *introduction* » page 23 de l'annexe relative au changement de méthode comptable consécutif à

l'application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *observation* », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La provision pour engagements de départ à la retraite figurant au passif du bilan pour un montant de 96 498 € constitue une estimation comptable significative de la direction, reposant notamment sur des hypothèses d'ancienneté, d'âge des salariés concernés et de probabilité de présence dans l'association jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les modalités de détermination de cette provision, apprécié la cohérence des hypothèses retenues et vérifié, par sondages, les données utilisées dans son calcul. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

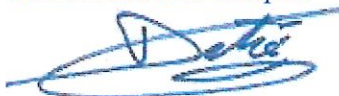
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 12 juin 2026



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

5509 - ASSOC OFFICE DU TOURISME

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	3 720,00	3 720,00				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,15		2,14
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	5 300,60	4 491,25	809,35		2 352,43	
Autres immobilisations corporelles	77 587,96	70 182,94	7 405,02		12 716,48	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						0,08
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières					585,08	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	86 608,56	78 394,19	8 214,37	1,15	15 653,99	2,22
Stocks et en-cours	26 596,58		26 596,58	3,73	35 310,55	5,01
Créances				7,15		8,48
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 140,00		1 140,00			
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	38 113,06		38 113,06		27 833,39	
Charges constatées d'avance	11 675,62		11 675,62		32 002,57	
Valeurs mobilières de placement	521 646,05		521 646,05	73,25	460 692,86	65,31
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	104 740,17		104 740,17	14,71	133 925,23	18,99
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	703 911,48		703 911,48	98,85	689 764,60	97,78
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	790 520,04	78 394,19	712 125,85	100	705 418,59	100

BILAN PASSIF

5509 - ASSOC OFFICE DU TOURISME

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		0,69		0,70
Fonds propres statutaires	4 920,08		4 920,08	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		36,01		33,63
Réserves statutaires ou contractuelles	256 454,60		237 238,26	
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	4 086,27	0,57	19 216,34	2,72
Situation nette (sous-total)	265 460,95	37,28	261 374,68	37,05
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	265 460,95	37,28	261 374,68	37,05
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	96 498,00	13,55	95 857,00	13,59
TOTAL DES PROVISIONS (III)	96 498,00	13,55	95 857,00	13,59
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	136 325,99	19,14	148 244,97	21,02
Fournisseurs, factures non parvenues	17 430,43	2,45	15 780,89	2,24
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	104 827,70	14,72	101 295,89	14,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	507,78	0,07	2 338,50	0,33
Produits constatés d'avance	91 075,00	12,79	80 526,66	11,42
TOTAL DES DETTES (IV)	350 166,90	49,17	348 186,91	49,36
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	712 125,85	100	705 418,59	100

COMPTE DE RÉSULTAT

5509 - ASSOC OFFICE DU TOURISME

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	124 117,16	154 079,40	-29 962,24	-19,45
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	112 464,66	111 685,02	779,64	0,70
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 162 323,44	1 233 077,20	-70 753,76	-5,74
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		28 535,99	-28 535,99	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	137,98	431,37	-293,39	-68,01
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 399 043,24	1 527 808,98	-128 765,74	-8,43
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	61 069,41	91 864,77	-30 795,36	-33,52
Variation de stocks	8 713,97	-7 328,86	16 042,83	218,90
Autres achats et charges externes	661 263,98	746 715,00	-85 451,02	-11,44
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	27 550,99	24 065,07	3 485,92	14,49
Salaires	477 626,58	488 679,79	-11 053,21	-2,26
Cotisations sociales	145 296,79	147 900,29	-2 603,50	-1,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 198,13	17 346,38	-7 148,25	-41,21
Dotations aux provisions	641,00	1 360,00	-719,00	-52,87
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	5 902,49	1 287,21	4 615,28	358,55
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 398 263,34	1 511 889,65	-113 626,31	-7,52
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	779,90	15 919,33	-15 139,43	-95,10

COMPTE DE RÉSULTAT

5509 - ASSOC OFFICE DU TOURISME

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 732,37	3 504,01	228,36	6,52
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	585,08		585,08	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	4 317,45	3 504,01	813,44	23,21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	585,08		585,08	
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	585,08		585,08	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 732,37	3 504,01	228,36	6,52
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	4 512,27	19 423,34	-14 911,07	-76,77
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	426,00	207,00	219,00	105,80
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 403 360,69	1 531 312,99	-127 952,30	-8,36
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 399 274,42	1 512 096,65	-112 822,23	-7,46
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 086,27	19 216,34	-15 130,07	-78,74
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	4 086,27	19 216,34	-15 130,07	-78,74